

JANUS HENDERSON CAPITAL FUNDS PLC

10 Earlsfort Terrace
Dublin 2
Irlande

Le présent document est important et requiert votre attention immédiate. Si vous avez le moindre doute concernant la marche à suivre, vous êtes invité à consulter votre courtier, directeur d'agence bancaire, avocat, comptable ou autre conseiller financier indépendant.

Si vous avez cédé ou transféré toutes vos actions d'un compartiment de Janus Henderson Capital Funds plc (la « Société »), veuillez transmettre le présent document sans délai à l'acheteur ou au cessionnaire, ou encore au courtier, banquier ou autre agent par l'intermédiaire duquel la cession ou le transfert a eu lieu, afin qu'il le transmette lui-même à l'acheteur ou au cessionnaire dans les meilleurs délais.

Les termes commençant par une majuscule utilisés dans les présentes auront la même signification que les termes commençant par une majuscule utilisés dans le prospectus de la Société en date du 16 Avril 2020, tel qu'il pourra être modifié ou complété de temps à autre (le « Prospectus »). Des copies dudit Prospectus sont disponibles sur demande pendant les heures de bureau normales auprès du siège social de la Société ou auprès du représentant local de la Société dans chaque juridiction dans laquelle les compartiments de la Société sont enregistrés aux fins de distribution publique.

En accord avec la politique actuellement menée par la Banque centrale, le présent document n'a pas été examiné par la Banque centrale.

Le 23 avril 2020

Objet : Modification de la Constitution de la Société (la « Constitution »)

Cher Actionnaire,

L'objectif de la présente circulaire est de vous informer des propositions de modification de la Constitution dans le but de donner à la Société la possibilité de nommer une société de gestion d'OPCVM (une « ManCo ») afin de l'aider dans la gestion des activités de la Société.

Modifications apportées à la Constitution

Il a été proposé de modifier la Constitution afin de permettre à la Société de nommer une ManCo afin d'aider la Société dans la gestion de ses activités et de permettre à la Société de passer à l'avenir d'une société d'investissement autogérée à une société d'investissement gérée par des tiers. En outre, il a été proposé de séparer la fonction d'agent de transfert de celle des services administratifs fournis par l'Administrateur et de nommer un agent de transfert pour traiter les souscriptions et les rachats et assister les services aux investisseurs.

Nous vous demandons votre approbation de l'adoption de la Constitution modifiée. Une copie de la Constitution modifiée sera disponible sur demande auprès de la Société et peut être consultée dans la section « Avis » et/ou sur la page dédiée au Fonds du site Web de Janus Capital International Limited, www.janushenderson.com. Les modifications apportées sont le reflet de la proposition de nommer une ManCo et un agent de transfert dans la structure de fonds de la Société. Quand cette résolution aura été approuvée, il sera nécessaire de modifier le Prospectus et les accords entre la Société et ses prestataires de services. Les Actionnaires seront informés préalablement des modifications pertinentes.

Administrateurs : *M. Ian Dyble (Royaume-Uni) ; M. Carl O'Sullivan ;
Mr. Peter Sandys ; M. Alistair Sayer (Royaume-Uni)*

Fonds à compartiments multiples avec séparation des passifs entre les compartiments
Immatriculé sous le numéro : 296610, Siège social : voir adresse ci-dessus

Justification de la modification de la Constitution

Il a été décidé de nommer une ManCo en réponse aux différentes modifications apportées aux réglementations qui auront des conséquences pour la Société, en particulier, en ce qui concerne la surveillance des différents services fournis par la Société au fil de sa croissance continue. Il a été proposé de nommer Henderson Manager, S.A. (« HMSA ») comme ManCo de la Société, qui est actuellement autogérée, avec prise d'effet au 1er juin 2020 ou à toute date ultérieure qui pourrait être notifiée à l'avance aux Actionnaires. Nous pensons que HMSA est parfaitement apte à assumer le rôle de Société de Gestion de la Société en raison de son expérience dans une fonction semblable pendant de nombreuses années auprès des deux fonds OPCVM/SICAV de Janus Henderson, qui sont répartis de la même manière que la Société en Europe, en Asie et en Amérique latine. Tandis que HMSA sera responsable de la gestion des investissements, de l'administration et de la distribution de la Société, aucune modification ne sera apportée aux équipes de gestion des investissements qui gèrent actuellement les Fonds à la suite de sa nomination.

Si HMSA est nommée, la Société paiera à HMSA une commission pour ses services s'élevant à 0,025 % par an de la valeur nette d'inventaire de la Société. Nonobstant l'augmentation des frais associés à la gestion de la société suite à l'introduction de la redevance payable à HMSA, les commissions dues à HMSA seront compensées par plusieurs économies de coûts mises en place par la Société, dont les détails seront décrits dans des communications ultérieures aux Actionnaires. En sus de l'introduction des commissions dues à HMSA, la nomination de HMSA au sein de la Société n'a pas d'autres effets sur les Actionnaires.

Les coûts liés aux changements proposés dans les présentes sont à la charge du groupe Janus Henderson.

Avis de convocation à l'Assemblée générale extraordinaire (« AGE ») pour examiner la modification apportée à la Constitution de la Société et voter sur ce point.

Afin d'obtenir l'approbation de cette modification par les Actionnaires, les Administrateurs ont décidé de convoquer une AGE de la Société au cours de laquelle une résolution extraordinaire visant à approuver ladite modification de la Constitution sera proposée. Vous trouverez ci-joint un avis de convocation à l'AGE, qui se tiendra dans les bureaux de Arthur Cox, 10 Earlsfort Terrace, Dublin 2, D02 T380, Irlande, le 18 mai 2020 à l'heure indiquée sur l'avis de convocation de l'AGE. En cas d'impossibilité de convoquer une réunion physique en raison du Covid-19, un service de téléconférence sera prévu à la section « Avis » et/ou sur la page dédiée au Fonds du site web de Janus Capital International Limited, www.janushenderson.com, le 11 mai 2020, auquel cas l'AGE sera réputée se tenir à l'adresse du président de l'AGE, à l'heure indiquée sur l'avis de convocation de l'AGE.

La modification de la Constitution requiert l'approbation des Actionnaires par voie d'une résolution extraordinaire. Cela signifie que plus de 75 % des Actionnaires présents et votant en personne ou par procuration doivent voter en faveur de la résolution. Le quorum de l'assemblée est fixé à deux Actionnaires présents (en personne ou représentés). Si un quorum n'est pas atteint dans les trente minutes suivant l'heure fixée pour l'assemblée, l'assemblée sera reportée d'une semaine, à la même heure et au même lieu, ou reportée à toute autre date, heure et lieu que les Administrateurs peuvent déterminer.

Sous réserve de l'approbation des Actionnaires, la modification apportée à la Constitution entrera en vigueur le 18 mai 2020 ou à une date ultérieure, telle que notifiée à l'avance aux Actionnaires (la « **Date d'entrée en vigueur** »).

Le résultat du vote de l'AGE sera disponible dans les 48 heures suivant l'AGE, sur le site Internet de

Administrateurs : *M. Ian Dyble (Royaume-Uni) ; M. Carl O'Sullivan ;
Mr. Peter Sandys ; M. Alistair Sayer (Royaume-Uni)*

Fonds à compartiments multiples avec séparation des passifs entre les compartiments
Immatriculé sous le numéro : 296610, Siège social : voir adresse ci-dessus

Janus Capital International Limited : www.janushenderson.com.

Mesures visant à limiter la transmission du Covid-19 au cours de l'AGE

Nous prenons la santé de nos Actionnaires, des participants à l'AGE et du personnel des prestataires de services de la Société très au sérieux. **Les Actionnaires sont fortement encouragés à nommer un mandataire pour qu'il vote en leur nom lors de l'AGE. C'est le moyen préféré d'un plein et sûr exercice de leurs droits, car une participation personnelle à l'AGE peut entraîner un risque pour eux et pour les autres.** Dans la mesure du possible, l'AGE sera tenue conformément aux conseils du Health Service Executive (l'autorité de santé publique irlandaise), c'est-à-dire :

- (a) que l'AGE sera aussi brève que possible ;
- (b) qu'une participation personnelle n'est pas recommandée et que les Actionnaires sont encouragés à nommer des mandataires afin qu'ils votent en leur nom ;
- (c) que des rafraîchissements ne seront pas fournis ;
- (d) que si un changement de lieu est requis, il sera communiqué à tous les Actionnaires dans la section « Avis » et/ou sur la page dédiée au Fonds du site Web de Janus Capital International Limited, www.janushenderson.com, le plus tôt possible avant l'AGE.

Exercice du vote/Formulaire de procuration

Le formulaire de procuration qui accompagne l'avis de convocation à l'AGE joint à la présente lettre doit être rempli et renvoyé conformément aux instructions données afin d'être reçu par par courriel à l'adresse JanusHenderson@paragon-cc.co.uk ou par fax au +44 (207) 184 9294 dès que possible et dans tous les cas, au plus tard 48 heures avant l'heure fixée pour la tenue de l'AGE. L'envoi d'un formulaire de procuration complété n'empêchera pas un Actionnaire d'assister et de voter en personne à l'assemblée générale extraordinaire.

Rachat d'actions

Sous réserve de l'approbation par les Actionnaires de la résolution approuvant la proposition de modification de la Constitution lors de l'AGE, les Actionnaires qui ne souhaitent pas maintenir leur investissement dans la Société auront la possibilité de revendre une partie ou la totalité de leurs Actions n'importe quel Jour de négociation avant l'AGE et à tout moment après l'AGE et avant la Date d'entrée en vigueur conformément aux conditions du Prospectus.

Recommandation

Les Administrateurs considèrent que les propositions de modification de la Constitution sont dans le meilleur intérêt des Actionnaires dans leur ensemble. Les Administrateurs recommandent que vous votiez en faveur des modifications proposées.

Si vous avez des questions concernant ces sujets, vous devriez nous contacter à l'adresse susmentionnée ou contacter votre conseiller en placement, votre conseiller fiscal et/ou votre conseiller juridique, le cas échéant.

Pour les investisseurs belges, CACEIS Belgium S.A., avenue du Port 86 C b320, B-1000 Bruxelles, est l'intermédiaire chargé des services financiers en Belgique. Le DICI mis à jour (en français et en anglais), le Prospectus, les Statuts et les comptes et le rapport annuels audités (en anglais) de la Société sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la Société et de l'intermédiaire chargé des services financiers en Belgique que vous pouvez contacter à propos de l'un de vos investissements dans les fonds Janus Henderson distribués en Belgique.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués,



23/04/2020

Administrateur

Pièces jointes : - Avis de convocation à l'assemblée ; et
 - Formulaire de procuration

JANUS HENDERSON CAPITAL FUNDS PLC
Fonds à compartiments multiples avec séparation des passifs entre les compartiments
(la « Société »)

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Il est notifié par la présente qu'une assemblée générale extraordinaire (« AGE ») de la Société se tiendra le 18 mai 2020 à 10 h (heure d'Irlande) à Arthur Cox, 10 Earlsfort Terrace, Dublin 2 D02 T380, Irlande pour examiner et, le cas échéant, adopter la résolution énoncée ci-après en tant que résolution spéciale. Vous trouverez également en pièce jointe un formulaire de procuration vous permettant d'exprimer votre vote sur le point soumis à la délibération de l'AGE. Seuls les Actionnaires inscrits en tant qu'actionnaires du Fonds à la date du présent avis auront le droit de participer à l'AGE et d'y voter.

RÉSOLUTION SPÉCIALE

« QUE la Constitution de la Société soit et est par la présente adoptée en tant que nouvelle Constitution de la Société, en remplacement de la Constitution existante de la Société et à son exclusion. »

SUR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature : 
Pour le compte de
Bradwell Limited

Date : 23/04/2020

Siège social : 10 Earlsfort Terrace
Dublin 2
D02 T380
Irlande

(Prière de ne pas renvoyer votre Formulaire de procuration à cette adresse. Veuillez renvoyer votre Formulaire de procuration par courriel ou par télécopie tel qu'indiqué sur le Formulaire en question et dans le délai qui y est spécifié.)

REMARQUE :

Chaque Actionnaire autorisé à participer et à voter à l'assemblée générale susmentionnée est habilité à nommer un mandataire pour participer, s'exprimer et voter en son nom. Une personne morale peut nommer un représentant autorisé à participer, s'exprimer et voter en son nom. Un mandataire ou un représentant autorisé ne doit pas nécessairement être un actionnaire de la Société. Les Actionnaires peuvent renvoyer un exemplaire signé du présent formulaire de procuration par courriel à l'adresse JanusHenderson@paragon-cc.co.uk ou par télécopie au +44 (207) 184 9294, de façon à ce qu'il arrive au plus tard 48 heures avant l'heure de ladite assemblée générale. L'envoi d'un formulaire de procuration complété n'empêchera pas un actionnaire d'assister et de voter en personne à l'AGE.

JANUS HENDERSON CAPITAL FUNDS PLC
Fonds à compartiments multiples avec séparation des passifs entre les compartiments
(la « Société »)

FORMULAIRE DE PROCURATION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE

Je/Nous soussigné(s), _____

de, _____

détenteur de _____ action(s) de la Société et habilité(s) à voter, désigne/désignons par les présentes Kevin Murphy, Sarah O'Sullivan, Ronan Donohoe ou, à défaut, _____ ou, à défaut, _____ ou, à défaut, le Président de l'assemblée (rayer les mentions inutiles) en tant que mandataire pour voter en mon/notre nom, y compris en l'absence d'administrateurs de la Société, choisir un actionnaire présent, y compris lui-même, pour occuper la fonction de Président de l'AGE, lors de l'AGE qui doit se tenir le 18 mai 2020 à 10 h (heure d'Irlande), et de tout ajournement de celle-ci.

Signé _____

Nom en lettres capitales _____

En date du _____ 2020

	RÉSOLUTIONS	POUR	ABSTENTION	CONTRE
1.	QUE la Constitution de la Société soit et est par la présente adoptée en tant que nouvelle Constitution de la Société, en remplacement de la Constitution existante de la Société et à son exclusion.			

Si vous souhaitez que ce formulaire soit utilisé *en faveur de toute Résolution*, veuillez indiquer un « X » dans la case ci-dessus sous le titre « Pour ». Si vous souhaitez que ce formulaire soit utilisé pour *vous abstenir de voter toute Résolution*, veuillez indiquer un « X » dans la case ci-dessus sous le titre « Abstention ». Si vous souhaitez que ce formulaire soit utilisé *contre toute Résolution*, veuillez indiquer un « X » dans la case ci-dessus sous le titre « Contre ». Autrement, le mandataire votera comme il l'entendra.

REMARQUES :

1. Sauf indication contraire, le mandataire votera comme il l'entendra.
2. Pour que cette procuration soit valable, elle doit être envoyée de façon à arriver, au plus tard 48 heures avant l'heure fixée pour l'assemblée.
3. Dans le cas d'une société actionnaire, le présent document peut être soit revêtu de son sceau ordinaire, soit signé par un dirigeant ou un représentant autorisé à cet effet.
4. Pour les actionnaires mandataires/représentants, qui n'ont pas le pouvoir de voter sans avoir consulté les actionnaires sous-jacents, veuillez indiquer quel doit être le vote de votre mandataire/représentant en indiquant le nombre cumulé de votes « pour » ou « contre » d'actionnaires sous-jacents dans la case correspondante.
5. Si vous souhaitez désigner un mandataire autre que le Président de l'assemblée, veuillez préciser son nom et son adresse et rayer la mention « le Président de l'assemblée ».
6. Si le présent document est signé et renvoyé sans consigne de vote adressée au mandataire, cette personne exercera son pouvoir discrétionnaire sur le vote et sur l'éventualité de s'abstenir ou non de voter.
7. Dans le cas de porteurs conjoints, la voix du porteur prioritaire qui vote en personne ou par procuration est acceptée à l'exclusion des voix des autres porteurs conjoints et, à cette fin, la priorité est déterminée par l'ordre dans lequel les noms sont inscrits dans le registre des actionnaires au titre de la participation conjointe.
8. Toute modification apportée au présent formulaire doit être paraphée.
9. Les Actionnaires peuvent renvoyer un exemplaire signé du formulaire de procuration par courriel à l'adresse JanusHenderson@paragon-cc.co.uk ou par télécopie au +44 (207) 184 9294, de façon à ce qu'il arrive au plus tard 48 heures avant l'heure de l'assemblée générale. L'envoi d'un formulaire de procuration complété n'empêchera pas un actionnaire d'assister et de voter en personne à l'AGE.
10. Pour les investisseurs belges, CACEIS Belgium S.A., avenue du Port 86 C b320, B-1000 Bruxelles, est l'intermédiaire chargé des services financiers en Belgique. Le DICI mis à jour (en français et en anglais), le Prospectus, les Statuts et les comptes et le rapport annuels audités (en anglais) de la Société sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la Société et de l'intermédiaire chargé des services financiers en Belgique que vous pouvez contacter à propos de l'un de vos investissements dans les fonds Janus Henderson distribués en Belgique.